Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt et un s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Etaient Présents : Lea DUVAL, Maire, Mickaël TOIN, Julie NAVEAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND, Adjoints, Claude MARTIN, Géraldine COURTOIS et Bertrand FLEURY, conseillers municipaux délégués.
Isabelle LUBIN, Véronique DENOS, Thierry HABERT, Hugues CORBIN, Jocelyne SILLÉ, Gaby LAMBERDIÈRE, Frédéric RELANGE, Christian BYK, Conseillers.

Etaient absents excusés : Delphine BROUILLÉ, Patrick OLIVIER,

Pouvoir(s) :

- Madame Delphine BROUILLÉ donne procuration à Madame Julie NAVEAU

Madame Sandrine GUIARD a été désignée secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, madame le Maire a tenu à rendre un hommage à monsieur Patrick LELIÈVRE, ancien conseiller municipal et belmontais actif dans de nombreuses associations, décédé le 31 octobre dernier.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 20 octobre 2021
2. Ferme du Léard – déconventionement de 3 logements
3. Fibre optique – Signature conventions occupation du domaine public
4. Location salles hôtel de ville
5. Budget Principal – Décision modificative
6. Budget Annexe Assainissement – Décision modificative
7. Effacement de dettes
8. Personnel communal – parcours TPME vers l'emploi
9. Affaires diverses

Point n°1 : Approbation de la séance du 20 octobre 2021

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2021.

Point n°2 : Ferme du Léard - déconventionnement de 3 logements

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire
Exposé :
Madame le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2021, décidant de la mise à disposition d'une partie des bâtiments de la Ferme du Léard pour le projet de chantier d'insertion et d'épicerie sociale et solidaire.
Comme précisé dans le corps de cette délibération, cette mise à disposition nécessite le déconventionnement de 3 des 4 logements.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser madame le Maire à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant n°1 à la convention du 21 mars 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 21 mars 1995, portant déconventionnement de 3 des 4 logements de la Ferme du Léard.

Point n°3 : Fibre optique

Rapporteur : Bertrand FLEURY, conseiller municipal délégué
Exposé :
Monsieur Bertrand FLEURY expose aux membres du conseil municipal l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique sur la commune.
Monsieur FLEURY précise que ce déploiement nécessite la pose d'équipements et notamment de 3 armoires PM (Point de Mutualisation), de réseaux aériens et souterrains.
La société SARTEL THD, filiale d'Axione, a été retenue par Sarthe Numérique pour réaliser le projet. Un contrat de délégation de service public (DSP) a été signé fin 2018. Cette DSP a pris effet en 2019 et a une durée de 30 ans.

Il y a donc lieu de signer avec SARTEL des permissions de voirie portant occupation du domaine public.
Les permissions de voirie sont délivrées pour une durée strictement encadrée par l'autorisation d'exploiter le réseau et prendront donc fin à la date de la DSP soit le 9 janvier 2049.

Ces permissions de voirie donnent lieu au paiement d'une redevance par le bénéficiaire calculée conformément à l'article R 50-52 du code des postes et télécommunications.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **d'approuver le principe d'occupation du domaine public par la société SARTEL dans le cadre du déploiement de l'exploitation et de la maintenance du réseau en fibre optique.**
- **d'autoriser madame le Maire à signer les permissions de voirie et tous autres documents y afférents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le principe d'occupation du domaine public par la société SARTEL dans le cadre du déploiement de l'exploitation et de la maintenance du réseau en fibre optique.

Autorise madame le Maire à signer les permissions de voirie et tous autres documents y afférents

Hors délibération : une communication sera faite dans le prochain bulletin municipal sur l'avancée du déploiement et les différents opérateurs présents sur le réseau.

Point n°4 : Location salles hôtel de ville

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Exposé :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de mise à disposition de salles par l'organisme VIA Formation.

VIA Formation propose un dispositif à destination des jeunes déscolarisés. La mise à disposition de salles sur Beaumont-sur-Sarthe faciliterait l'accès aux jeunes du secteur n'ayant pas le permis de conduire.

Comme évoqué en affaires diverses lors du dernier conseil municipal,

Il est proposé de mettre à disposition de l'organisme Via Formation la salle du conseil et le bureau du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville pour un montant de 100 euros par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de mettre à disposition de l'organisme Via Formation la salle des mariages et le bureau du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville pour un montant de 100 euros par jour.

Charge madame le maire de faire appliquer cette décision

Point n°5 : Budget Principal – Provision pour créances douteuses

Rapporteur : Sandrine GUIARD, 4ème adjointe
Exposé :
Madame Sandrine GUIARD, 4ème adjointe, rappelle aux membres du conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses et que celles-ci constituent des dépenses obligatoires.
Après concertation avec le trésorier municipal, il est proposé de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des créances de plus de 18 mois détenues par la collectivité sur ses débiteurs.
Madame GUIARD précise que cette provision est semi-budgétaire et que cette dépense s'impute au compte 6817.

Le montant des créances datant de plus de 18 mois au 31/12/2020 s'élevait à 17 392 euros,

Madame Sandrine GUIARD propose donc :

- de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 2 609 euros pour l'exercice 2021.
- de réactualiser ce montant annuellement en prenant en compte les créances de plus de 18 mois à la date du 31 décembre N-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 2 609 euros pour l'exercice 2021.

Décide de réactualiser ce montant annuellement en prenant en compte les créances de plus de 18 mois à la date du 31 décembre N-1

Point n°5 : Budget Principal – Décision Modificative n°2021-04

Rapporteur : Sandrine GUIARD, 4ème adjointe
Exposé :
Madame Sandrine GUIARD, 4ème adjointe, indique aux membres du conseil que suite à la décision de constituer une provision pour créance douteuse, il y a lieu de prévoir des crédits au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions »

Madame Sandrine GUIARD propose donc :

- de valider la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-022 - Dépenses imprévues	2 609.00 €			
Sous-Total chapitre D 022	**2 609.00 €**	**- €**	**- €**	**- €**
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants		2 609,00 €		
Sous-Total chapitre D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**- €**	**2 609,00 €**	**- €**	**- €**
Total Fonctionnement	**2 609,00 €**	**2 609,00 €**	**- €**	**- €**
Total Général	**- €**		**- €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la Décision Modificative n°2021-4 du budget principal détaillée ci-dessus.

Point n°6 : Budget annexe assainissement – Provision pour créances douteuses

Rapporteur : Sandrine GUIARD, 4ème adjointe
Exposé :
Madame Sandrine GUIARD, 4ème adjointe, rappelle aux membres du conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses et que celles-ci constituent des dépenses obligatoires.
Après concertation avec le trésorier municipal, il est proposé de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des créances de plus de 18 mois détenues par la collectivité sur ses débiteurs.
Madame GUIARD précise que cette provision est semi-budgétaire et que cette dépense s'impute au compte 6817.

Pour le budget annexe assainissement, le montant des créances datant de plus de 18 mois au 31/12/2020 s'élevait à 32 494 euros,

Madame Sandrine GUIARD propose donc :

- de constituer, pour le budget annexe assainissement, une provision pour créances douteuses pour un montant de 4 875 euros pour l'exercice 2021.
- de réactualiser ce montant annuellement en prenant en compte les créances de plus de 18 mois à la date du 31 décembre N-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de constituer pour le budget annexe assainissement, une provision pour créances douteuses pour un montant de 4 875 euros pour l'exercice 2021.

Décide de réactualiser ce montant annuellement en prenant en compte les créances de plus de 18 mois à la date du 31 décembre N-1

Point n°6 : Budget annexe assainissement – Décision Modificative n°2021-01

Rapporteur : Sandrine GUIARD, 4ème adjointe

Exposé :

Madame Sandrine GUIARD, 4ème adjointe, indique aux membres du conseil que suite à la décision de constituer une provision pour créance douteuse, pour le budget annexe assainissement, il y a lieu de prévoir des crédits au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions »

Madame Sandrine GUIARD propose donc :

- de valider la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6541- Créances admises en non-valeur	4 875.00 €			
Sous-Total chapitre D 65	**4 875.00 €**	**- €**	**- €**	**- €**
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants		4 875,00 €		
Sous-Total chapitre D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**- €**	**4 875,00 €**	**- €**	**- €**
Total Fonctionnement	**4 875,00 €**	**4 875,00 €**	**- €**	**- €**
Total Général	**- €**		**- €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la Décision Modificative n°2021-1 du budget annexe assainissement détaillée ci-dessus.

Point n°7 – Effacement de dettes

Rapporteur : Sandrine GUIARD, 4ème adjointe

Exposé :

Monsieur le Trésorier de Fresnay-sur-Sarthe informe la commune que des créances sont devenues irrécouvrables du fait de procédures de rétablissement personnel prononcées par le Juge du Tribunal d'Instance du Mans.
L'effacement de la dette (créance éteinte) prononcé par le juge, s'impose à la collectivité qui est tenue de le constater.

L'effacement de dettes concerne des factures assainissement pour un montant global de 344.44 € :

N° Dossier	Montant budget principal	Montant budget Assainissement	Montant global
000119018326	0.00 €	156.89 €	156.89 €
000121025748	0.00 €	187.55 €	187.55 €
Totaux	0.00 €	344.44 €	344.44 €

Madame GUIARD propose d'admettre en non-valeurs les montants ci-dessus
Précise que la dépense sera imputée au compte 6542 "créances éteintes" du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'admettre en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge (ci-dessus citées), pour un montant total de 344.44 euros, sur le budget annexe assainissement

Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021

Autorise madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Point n°8 : Personnel communal – parcours TPME vers l'emploi

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Exposé :

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, le dispositif "parcours TPME vers l'emploi" permet d'ajuster les compétences du candidat avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller jusqu'à 800 heures pour un contrat à durée déterminée (CDD) d'un minimum de 6 mois.

Pendant la période de formation, la rémunération du futur salarié est prise en charge par Pôle emploi Pays de la Loire et éventuellement complétée par l'entreprise recruteuse.

A l'issue de la formation la collectivité bénéficie d'une aide qui couvre en grande partie la rémunération du contractuel.

Madame le Maire propose de recruter un jeune demandeur d'emploi dans le cadre du parcours TPME vers l'emploi pour les services technique/espaces verts, à raison de 800 heures de formation et de s'engager à lui proposer un contrat à durée déterminée de 6 mois à l'issue de sa formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de recruter un jeune demandeur d'emploi dans le cadre du parcours TPME vers l'emploi pour les services technique/espaces verts, à raison de 800 heures de formation.

S'engage à lui proposer un contrat à durée déterminée de 6 mois à l'issue de sa formation.

Charge madame le Maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires au recrutement.

Autorise madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Point n°9 : Droit de préemption urbain

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal la Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :
Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- Section AC, parcelles n°158 et 159, 103 rue de la Gare (2021-34)
- Section AC, parcelle n°382, 7 rue du Levant (2021-35)
- Section AB, parcelle n°8, 2 rue du Léard (2021-36)
- Section AE, parcelles n°290, 816 et 298, 3 rue de la Tannerie (2021-37)
- Section AE, parcelles n°877 et 878, Place Dufour (2021-38)

Point n°10 : Virement de crédits – budget annexe assainissement

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal, un virement de crédits effectué sur le budget annexe assainissement.

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-706129- Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte		100.00 €		
Sous-Total chapitre D 014	**- €**	**100.00 €**	**- €**	**- €**
D-022 : Dépenses imprévues	100.00 €			
Sous-Total chapitre D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**100.00 €**	**- €**	**- €**	**- €**
Total Fonctionnement	**100.00 €**	**100,00 €**	**- €**	**- €**
Total Général	**- €**		**- €**	

Affaires diverses

Noël du personnel.

Questionnaire ramassage tri sélectif.

Réflexion sur la mise en place d'une action à mettre en place en faveur des personnes isolées, pour les fêtes de fin d'année.

Pour clore cette séance, monsieur Christian BYK a également tenu à rendre hommage à monsieur Patrick LELIÈVRE, son colistier pour la liste « Ensemble pour faire vivre Beaumont-sur-Sarthe ».

la séance est levée à : 19h15